

Séance du 28/09/2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Date de la convocation

22/09/2023

### Date de l'affichage

22/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Aubepierre-Ozouer-Le-Repos, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

### Étaient Présents

Didier BALDY , Michel BILLOUT, Gilles BOUDOT, Jean-Jacques BRICHET, Davy BRUN, Frédéric BRUNOT, Carine CALMON PLANTIN, Christian CIBIER, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Sébastien DROMIGNY, Philippe DUCQ, Charlie GABILLON, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Brigitte JACQUEMOT, Mohamed KHERBACH, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER, Édith LION, Christophe MARTINET, Suzanna MARTINET, Farid MÉBARKI, Nadia MEDJANI, Pierre-Yves NICOT, Francis OUDOT, Pierre PERRET, Aurélie POLESE, Sylvie PROCHILO, Frédéric ROCHER, Stéphanie SCHUT, Jean-Sébastien SGARD et Alain THIBAUD.

### Absents excusés représentés

Marcel FONTELLIO par Luc DUBOIS (délégué suppléant), Gilbert LECONTE par Jean-Jacques BRICHET, Angélique RAPPAILLES par Serge HAMELIN, Jean-Yves RAVENNE par Sylvie PROCHILO, Joëlle VACHER par Christian CIBIER.

### Absents

Sylvain CLÉRIN et Aymeric DUROX (*arrivé à 19h43 pour la délibération n°2023/110-16*),

**44 conseillers communautaires en exercice : 37 présents, 5 représentés et 2 absents à la séance.**

**Madame Brigitte JACQUEMOT est nommée secrétaire de séance.**

**2023/105-11 – OBJET : TARIFICATION BILETTERIE SAISON CULTURELLE  
2023-2024**

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2020/DRCL/BLI/n°2 en date du 7 janvier 2020 portant modification des statuts de la communauté de communes de la Brie Nangissienne, notamment en matière d'actions socioculturelles,

Considérant la proposition des tarifs d'entrée aux spectacles organisés par la communauté de communes de la Brie Nangissienne dans le cadre de sa saison culturelle intercommunale de 2023-2024 qui sont : (1) « Ouïr l'Inouï » le 22 septembre 2023 à Nangis, tarif gratuit ; (2) « Prends-en de la graine » le 15 octobre 2023 à Aubepierre-Ozouer-le-Repos, tarif unique de 4,00 euros ; (3) « Lou Casa, Barbara & Brel » le 5 novembre 2023 à Quiers, plein tarif de 10,00 euros pour les adultes, tarif réduit de 6,00 euros pour les enfants âgés de 12 à 17 ans inclus, tarif gratuit pour les enfants âgés de 11 ans et moins ; (4) « Contes animaliers » le 26 novembre 2023 à Saint-Just-en-Brie, tarif unique de 2,00 euros ; (5) « Voyage au fil de l'eau » le 3 décembre 2023 à Saint-Ouen-en-Brie, tarif unique de 2,00 euros, tarif gratuit pour les assistantes maternelles et les familles inscrites au Relais Petite Enfance ; (6) « Gâchis Bouzouk » le 14 janvier 2024 à La Chapelle-Rablais, tarif unique de 4,00 euros ; (7) « Toutes les choses géniales » le 4 février 2024 à Gastins, tarif unique de 4,00 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ARTICLE UN :**

Valide la tarification susmentionnée des entrées aux spectacles organisés par la communauté de communes de la Brie Nangissienne dans le cadre de sa saison culturelle intercommunale de 2023-2024.

**ARTICLE DEUX :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 28 septembre 2023

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 10/10/2023
Reçu en préfecture le 10/10/2023
Publié le 1 9 OCT. 2023
ID : 077-247700701-20230928-2023_105_11-DE